



Confirmation de l'enlèvement d'une fosse septique et du champ d'épuration existant

Code du bâtiment de l'Ontario (CBO) 8.2.1.4. (4) – Dégagements

S'il y a plus d'un système septique sur un lot ou une parcelle de terrain, aucune partie des systèmes ne doit se chevaucher.

État de la **FOSSE SEPTIQUE** existante:

- Réservoir pompé (fournir le reçu de pompage)
- Réservoir détruit et remblayé ou transporté

État du **CHAMP D'ÉPURATION** existant:

- Les tuyaux ont été retirés conformément aux exigences du CBO spécifiées ci-dessus
- Les tuyaux ont été abandonnés (si le lit champ d'épuration existant n'est pas situé dans la zone de contact du sable proposée)

- Nous confirmons que les renseignements indiqués ci-dessus sont exacts.**

Signature de l'installateur

Date

Veillez envoyer le formulaire dûment rempli à septic@nation.on.ca ou le retourner au bureau de la CNS.

Numéro de permis _____